

# 2012



# CONSEIL MUNICIPAL

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du vendredi 5 octobre 2012

L'an deux mille douze, le 5 octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Michel DELAITRE

**Etaients présents :** M. CLEMENT 1<sup>er</sup> adjoint, M. COLLAS 2<sup>ème</sup> adjoint, Mmes AMBROZY, BOURREAU, LAURENT, MM. LIENART, PILLON

**Absents :** MM. BOMTEMPELLI, DESFERET

**Secrétaire de séance :** M. CLEMENT

Après avoir approuvé le compte rendu de séance du 22 juin 2012, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

### 1) *Décisions modificatives :*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Décide** d'inscrire au budget unique les décisions modificatives suivantes:

- 28188	Autres immobilisations corporelles	- 2 210 €
- 2051	Concessions et droits similaires	+ 1 200 €
- 2033	Frais d'insertion	+ 460 €
- 165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 550 €

### 2) *Mini crèche « O Clair de Lune » :*

La mini crèche a obtenu l'autorisation d'ouverture, le permis de construire est en cours d'instruction. La commune prend en charge la fourniture et la pose de deux panneaux de sécurité de 700 x 700 avec dessin d'enfant indiquant : « Crèche à 150 m »

### 3) *Participation scolaire La Ferté sous Jouarre :*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Refuse** la participation scolaire de 591,31 € par élève résidant à Méry sur Marne demandée par la mairie de la Ferté sous Jouarre, concernant l'enfant FAUSSI TALLA Fallon, une halte garderie existant sur la commune.

### 4) *Assurance risques statutaires « Centre de Gestion » :*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Autorise** le Maire à signer la convention de gestion « assurance groupe statutaire » auprès du Centre de Gestion – Fonction publique territoriale de Seine et Marne.

### 5) *Régie de recettes :*

- 
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Autorise** le Maire à rembourser la caution de 523 € à Melle Stéphanie LIVERANT de la location de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage 9 rue de l'Ecole.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Autorise** le Maire à signer le contrat de la location de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage 9 rue de l'Ecole entre la commune et M. LAURET David et Melle DECOUX Jessica d'un loyer de 523 € + 60 € de provision de charges.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Accepte** l'encaissement des chèques et espèces des participants au buffet campagnard organisé par la commune lors de la fête communale du 23 juin 2012.  
La participation était de 12 € pour les habitants de la commune et de 18 € pour les personnes extérieures.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Modifie** l'article 1 de la délibération

N° 15/2012 du 28 juin 2002, comme suit.

Encaissement par la régie de recette des produits suivants :

- produits des quêtes et libéralités, dons.
- repas lors de la fête communale.
- produit des sorties.

Les autres articles restent inchangés.

## **6) Affaires diverses :**

-Ecoles du SIRPI :

Après la fermeture d'une classe fin juin, l'inspection académique informe le SIRPI de l'ouverture d'une classe le jour de la rentrée, le 4 septembre 2012, ce qui entraîne une réorganisation des classes. La nouvelle classe accueille 10 enfants en grande section de maternelle regroupés avec 8 enfants du CE2.

- Chemin de Courcelles à Sainte Aulde :

La vente du chemin à l'association devrait être signée avant la fin de l'année.

- Route de Courcelles et de Sainte Aulde (RD 80) :

Une réunion avec M. BONNEAU de la DDT s'est tenue sur le terrain le 3 septembre 2012.

M. COLLAS informe le Conseil Municipal de la conclusion de cette réunion. M. BONNEAU est bien conscient du mauvais état de la chaussée mais le Conseil Général n'a pas les moyens de faire les travaux nécessaires et il n'y a pas de subventions à espérer.

Les travaux de pose de bordures ou de caniveaux, de canalisation et d'évacuation des eaux pluviales sont à la charge de la commune.

Actuellement la commune n'est pas en mesure d'assurer seule le financement de tels travaux et ne peut pas répondre aux attentes des riverains.

- Travaux de voirie Rue du Bois :

Les travaux ont commencé le 1<sup>er</sup> octobre. La phase de préparation s'est terminée le 5 octobre. La pose de la couche de roulement est prévue le vendredi 12 octobre.

Un ajout d'une vingtaine de mètres de bordures a été nécessaire pour pallier au risque d'infiltration d'eau d'une propriété en contrebas de la chaussée.

- Nouveau monument aux morts place de l'église :

Les travaux exécutés par l'entreprise NIVESSE sont terminés pour un montant total de 2248,38 € (ce type de travaux est exonéré de TVA).

Les Agents communaux se chargent de l'aménagement des abords. La stèle sera inaugurée lors de la cérémonie du 11 novembre qui sera suivie d'un vin d'honneur dans la salle du conseil.

Le Conseil Municipal a décidé de faire poser 3 bornes en fonte dont une amovible pour empêcher le stationnement de véhicules sur le parvis de l'église.

- Propriété « GOMBERT » :

L'ACIF (Centre social pays fertois) a procédé au débroussaillage et à l'élagage du terrain (parcelle 1015) situé entre le N° 34 et le N° 40 route de Courcelles.

Ce terrain appartenant à la succession « GOMBERT » est géré par les Domaines qui prennent en charge le coût des travaux (575 € TTC).

- M. DELAITRE informe le Conseil Municipal que les travaux de restauration du lavoir de Courcelles sont terminés et rappelle qu'ils ont été réalisés gracieusement par l'entreprise GAMEIRO.

- Le Noël des Enfants de Méry aura lieu le dimanche 2 décembre à la salle des fêtes de Saâcy. Les familles qui ont répondu (avant le 29 septembre) à l'inscription préalable recevront une invitation.

- La remise du colis aux Anciens est fixée au dimanche 9 décembre et se tiendra à la salle de la cantine, Chemin des Sables à Méry. Les Anciens qui auront répondu avant le 12 octobre à l'inscription préalable recevront une invitation.

- Nouvelle Préfète de Seine et Marne :  
Mme Nicole KLEIN a été nommée Préfète de Seine et Marne à compter du 30 juillet 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance  
JP CLEMENT